



Huissier de justice non paiment assurance auyo

Par **sousou1331**, le **23/07/2014 à 15:33**

Bonjour,rrnrnVoila je vous explique tout, en novembre 2012, je souscris une assurance auto...rnle contrat est donc de 1an.. tout se passe normalement... octobre je recoi un apel de leur part me demandant si je compte pronlonger mon contrat chez eux, je leur demande donc un devis pour l annee qui suitrnle devis ne me convenai pas (plus cher que la premiere annee)rnJe leur dit que non sa ne m interesse pasrnle monsieur me dit donc de lui envoyer une lettre de resiliation rnce que je fais mais pett "ik" je ne savai pas kil fallai l envoyer en recommanderrnbref novembre je recoi par courier l echeancier de la nouvelle annee, je l ai apem pour leur dire que j ai resilier mon contrat t ma on me dit que non je doi la somme de 570 pour la nouvelle annee rnApres plusieurs apel telephonique de ma part et n arrivan pas a regler ce litige avec euxrnJe laisse tomberrrnpuis vois que commence a arriver les lettres d huissier et la hier un apel puis un sms me disant que c etait ma derniere de regler avant une saisi de mes bien ou salairernn ayant jamais eut ce genre de probleme je ne sai plus quoi faire rnquel qu un pourai m eclairer sur mes droit svp et les demarche a effectuerrnmerci d avance

Par **chaber**, le **24/07/2014 à 07:40**

Bonjour,rrnrncomme beaucoup d'assurés vous n'avez pas pris le temps de lire votre contrat qui vous donne la marche à suivre pour une résiliationrrnrnL113-14 du code des assurancesrrnrn(Loi n° 81-5 du 7 janvier 1981 art. 28 II Journal Officiel du 8 janvier 1981 rectificatif JORF 8 février 1981)rnDans tous les cas où l'assuré a la faculté de demander la résiliation, il peut le faire à son choix, soit par une déclaration faite contre récépissé au siège social ou chez le représentant de l'assureur dans la localité, soit par acte extra-judiciaire, **soit**

par lettre recommandée, soit par tout autre moyen indiqué dans la police

Par **sousou1331**, le **24/07/2014** à **13:03**

Donc la je ne veux plus rien faire? Je vais être obligé de régler sans avoir utilisé l'assurance?